

Ecrit par le 8 avril 2026

Un accord de durabilité pour les rouges des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages



Inter Rhône, organisme interprofessionnel des appellations de la Vallée du Rhône, a déposé un accord de durabilité pour les vins rouges des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, sans dénomination géographique.

À l'occasion de son Assemblée Générale en novembre dernier, Inter Rhône avait voté à l'unanimité le dépôt d'un dossier dans le but de mettre en place un accord de durabilité interprofessionnel pour les vins rouges des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Cette décision répond à un contexte de crise marqué par une baisse notable de la consommation, une pression accrue sur les prix et des défis majeurs pour la rentabilité des exploitations engagées dans des démarches environnementales.

Ecrit par le 8 avril 2026

Cet accord, porté par Inter Rhône, le [Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône](#) et l'[Union des Maisons de Vins du Rhône](#) (UMVR), devrait permettre aux producteurs des appellations, lorsque cela contribue à des objectifs environnementaux, d'agir collectivement en dérogeant, sous conditions, au droit de la concurrence. Cela garantirait un dispositif commun entre production et négoce. « Il constituera un outil d'appui et de pilotage de la transition, en complément des démarches déjà engagées localement par de nombreux vignerons et collectifs de producteurs », développe [Philippe Pellaton](#), président d'Inter Rhône.

Une étape vers un modèle viticole plus viable

Concrètement, l'accord permettra d'accompagner la transition environnementale des producteurs de rouges certifiés Agriculture Biologique (Bio) et Haute Valeur Environnementale (HVE) des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, d'encourager des pratiques durables partagées et mesurables, ainsi que de renforcer la lisibilité économique de la production.

En déposant cet accord, Inter Rhône, le Syndicat des Vignerons et l'UMVR souhaite construire un modèle viticole plus résilient, durable et économiquement viable, mais aussi éviter le désengagement d'exploitations engagées dans des démarches environnementales. « Cet accord marque une ligne rouge : la durabilité n'a plus vocation à être une charge laissée aux seuls vignerons », affirme Damien Gilles, président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône.

Des prix d'orientation pour une rémunération juste des producteurs

Deux commissions interprofessionnelles réunissant producteurs et négociants ont été organisées pour définir des prix d'orientation, prenant compte des coûts de production, des réalités de marché, des marges de soutenabilité économique, et des surcoûts liés aux certifications environnementales. Le tout dans l'objectif de garantir une rémunération juste des producteurs, et de maintenir la compétitivité de la filière. Des fourchettes de prix ont été prévues en fonction des différentes situations économiques.

L'accord global est prévu pour une durée initiale de deux ans, mais les familles professionnelles se réservent la possibilité de renégocier ces prix d'orientation en fonction d'évolutions significatives des coûts de production, des rendements, des conditions de marché ou de la réglementation. « Nous ne voulons pas figer le marché, nous voulons éviter qu'il se fracture tout en soutenant une production durable. Ces prix d'orientation ne sont pas des verrous, ils sont une base commune », explique Samuel Montgermont, président de l'UMVR.

Ecrit par le 8 avril 2026

Segment	Prix d'orientation équivalent au coût de production minimal	Tunnel de prix d'orientation Récolte 2025
Côtes du Rhône rouge Bio	170 €/hl	
Côtes du Rhône Villages rouge Bio	200 €/hl	
Côtes du Rhône rouge HVE	130 €/hl	130 €/hl min
		160 €/hl et au-delà
Côtes du Rhône Villages rouge HVE	155 €/hl	155 €/hl min
		185 €/hl et au-delà